

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2022

VISANT À INSTAURER UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE POUR LES JEUNES EN
FORMATION - (N° 323)

AMENDEMENT

N° AS11

présenté par

M. Muller, Mme Auзанot, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
M. Marchio, Mme Mélin et Mme Levasseur

ARTICLE PREMIER

Retiré avant publication.